

AVIS D'APPEL D'OFFRES (N°02/DIE/2020)
Pour la construction de l'Agence régionale BCRG de Faranah

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), dans le cadre de son budget d'investissement, envisage la construction de l'Agence régionale BCRG de Faranah.

A cet effet, elle lance cet avis d'appel d'offres pour sélectionner le prestataire qui sera chargé d'exécuter les travaux de réalisation de ladite Agence.

Peuvent participer à cet appel d'offres en présentant leur soumission, toutes les sociétés, petites et moyennes entreprises (PME) établies en République de Guinée, disposant d'au moins cinq (5) années d'expériences dans le domaine de la construction et des B-TP.

L'ensemble des travaux à réaliser est réparti en un lot unique comprenant :

- Un (1) immeuble R+1+Ss (locaux professionnels) extensible avec annexes, dépendances extérieures (réfectoire, local sécurité, etc.), aménagements extérieurs et VRD, et,
- Un (1) immeuble R+0 (résidence du Chef d'Agence).

Le dossier d'appel d'offres (DAO) peut être obtenu auprès de la Direction de l'Immobilier et de l'Équipement (DIE) de la Banque Centrale de la République de Guinée, au 2^{ème} étage du bâtiment principal, sis à Conakry (12 boulevard du Commerce X 6^{ème} Avenue de la République – Commune de Kaloum), contre paiement d'un montant non remboursable de Dix millions (GNF 10.000.000) de Francs Guinéens par chèque certifié ou chèque de banque à l'ordre de la BCRG.

Les offres rédigées en français, devront être présentées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, ainsi qu'une version électronique sur Clé USB.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 30 novembre 2020 à 16h00 au Secrétariat de la Direction de l'Immobilier et de l'Équipement.

Les plis seront ouverts en séance publique par la Commission mandatée à cet effet, le 1^{er} décembre 2020 à 11 heures, au siège de la Banque Centrale (Salle du Conseil d'Administration, 4^{ème} étage, bâtiment principal).

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant cent vingt jours (120) calendaires à compter de la date limite de dépôt.

LA BANQUE CENTRALE